



ASSOCIATION  
**Henri Pézerat**  
Travail • Santé • Environnement



## **Après la fermeture de l'entreprise TÉTRA Médical Les salariés, victimes d'une exposition chronique à l'oxyde d'éthylène, découvrent les dangers de cette substance hautement toxique**

*Communiqué de presse, 1<sup>er</sup> février 2023*

L'entreprise TÉTRA Médical a fermé définitivement en avril 2022. Cette entreprise avait pour activité principale la stérilisation par l'oxyde d'éthylène de dispositifs médicaux à usage unique (compresses, kits chirurgicaux, etc...).

Ce procédé de stérilisation est particulièrement dangereux, non seulement du fait de l'absorption de l'oxyde d'éthylène par les dispositifs stérilisés, mais aussi des phase de « désorption » qui, sauf confinement rigoureux dans des salles spéciales, entraîne la contamination - par le gaz re-largué - des lieux de travail et des personnes qui s'y trouvent. Ce fut le cas des salariés de l'entreprise *TÉTRA Médical*, mais aussi de ceux de *VIA Logistique* qui assurait le stockage des cartons en cours de désorption, et de tout intervenant dans ces lieux.

Des alertes nombreuses au niveau français, européen et international, ont mis en garde contre ce procédé de stérilisation et sur l'importance d'un respect rigoureux des règles concernant cette substance classée « cancérigène, mutagène et reprotoxique ». Si le problème de l'exposition des salarié.e.s a été soulevé par le CHSCT puis le CSE au cours des dernières décennies, les améliorations nécessaires n'ont pas été apportées.

Au moment de la fermeture, des dosages sanguins ont été faits pour 19 salariés, qui montrent des niveaux préoccupants de contamination par l'oxyde d'éthylène. Atteinte d'un cancer du sein, une salariée de TÉTRA Médical a obtenu la reconnaissance en maladie professionnelle en référence à l'exposition à l'oxyde d'éthylène. Des familles ont témoigné auprès de l'Union Locale CGT d'Annonay, d'infécondité et de malformations graves chez des nouveau-nés dont les mamans ont été exposées pendant la grossesse. Enfin, de nombreux témoignages d'ouvriers et ouvrières adressées à l'UL CGT d'Annonay attestent tant de l'exposition que de l'absence d'information et de mesures de sécurité par rapport à la contamination par l'oxyde d'éthylène. La prise de conscience que nombre d'entre eux sont tombés malades se fait également jour.

Chacun.e des salarié.e.s est en droit d'obtenir une attestation d'exposition, signée de l'employeur et du médecin du travail, ainsi que la copie du dossier de médecine du travail, auprès du service concerné.

Pour l'ensemble des salariés ayant subi cette exposition (anciennement sous contrat avec *Tetra Medical* et *Via Logistique*, ou intérimaires ou sous-traitants), la mise en place d'un suivi post-exposition et post-professionnel à l'oxyde d'éthylène est essentielle. Cette démarche doit être conçue comme un droit collectif et organisée, si possible au Centre Hospitalier d'Ardèche Nord à Annonay, en concertation avec les personnes concernées, avec le soutien de l'Union Locale CGT et de l'association Henri Pézerat.

Ce suivi doit tenir compte non seulement des pathologies éventuelles associées à l'oxyde d'éthylène, mais aussi des désordres génétiques pour les travailleuses et travailleurs et leur descendance, ainsi que des répercussions psychologiques de la découverte – a posteriori – des très graves infractions aux règles de prudence et de sécurité qui auraient dû être mises en œuvre par l'employeur.

L'UL CGT d'Annonay et l'association Henri Pézerat demandent qu'un protocole spécial de suivi soit élaboré en s'appuyant sur les spécialistes dont l'expérience est nécessaire à cette élaboration. Du fait de l'absence de suivi médical en médecine du travail, il importe que dans le cadre de ce suivi, soit réalisée une reconstitution soigneuse du parcours professionnel de chacun.e et des postes de travail occupés, ainsi qu'un historique des problèmes de santé personnels et familiaux.

**Contacts** : Raphaël FOÏS (Secrétaire Général UL CGT) 06 68 53 26 28 [ul-cgt.annonay@orange.fr](mailto:ul-cgt.annonay@orange.fr)  
Guy Rousset (UL CGT) : 06 74 44 65 17 ; Annie Thébaud-Mony (association Henri Pézerat) : [asso hp@gmail.com](mailto:asso hp@gmail.com), 06 76 41 83 46